



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°45 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_45_1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Convention de mutualisation entre la Ville de THIERS et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de THIERS

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Monique MORENO ;

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414_45_1-DE



C.M. 14.04.2025

- N°45 -

CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE DE THIERS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE THIERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le CCAS, pour son bon fonctionnement, a besoin de disposer de personnel qualifié dans différents domaines de compétences ;
- Considérant le faible volume horaire et la technicité de certaines tâches dévolues au CCAS qui nécessitent de recourir aux compétences existantes au sein des services de la Ville de THIERS, dans un souci de mutualisation des moyens ;
- Considérant que les services de la Ville sont en mesure de fournir des prestations de gestion pour le compte du CCAS sur les thématiques de gestion financière, ressources humaines, juridique, informatique et communication ;

Il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de mutualisation, annexée à la présente délibération, prévoyant l'intervention des services Comptabilité/Finances, Ressources Humaines, Informatique, Juridique/Commande publique et Communication de la Ville de THIERS pour la gestion administrative du CCAS de la Ville de THIERS pour l'année 2025, moyennant une participation forfaitaire fixée à 20 000,00 euros.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Approuve le renouvellement de la convention de mutualisation annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,

Stéphane RODIER

